

Mois de MARS 2001

N° 38

INFOS MUNICIPALES

Imprimé par nos soins

COMMUNE DE MIRIBEL- LANCHÂTRE



EDITORIAL

L'équipe municipale et moi-même vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée lors des élections municipales.

Le travail de l'équipe sortante a été récompensé par le résultat de ces élections, avec en moyenne plus de 78% de suffrages exprimés.

Josée, Marc et Luc n'ont pas souhaité se représenter, mais je veux les remercier pour leur participation active à notre travail collectif durant les six dernières années.

La nouvelle équipe confortée par ce résultat va continuer à œuvrer pour le développement de notre village.

Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire.

Des dossiers prioritaires nous attendent avec notamment celui de l'école.

Une commission « Affaires scolaires » a été créée, et le poste d'adjoint attribué à Madame Martine GOUTTENOIRE.

Cette commission travaillera en interne avec les élus, et sera transformée dès qu'il le faudra en « commission extra municipale » pour prendre en compte les suggestions des parents d'élèves.

L'ouverture de la maternelle en septembre, la création de la cantine, le projet du groupe scolaire sont des dossiers urgents.

Nous restons bien sûr à votre écoute, et nous vous convierons comme chaque année à l'assemblée générale du village au mois de juin.

Vous pouvez nous rencontrer tous les lundis de 17h à 19Heures en Mairie ou en prenant rendez-vous.

A bientôt.

Le Maire

Luc Pissinir



communauté de communes
du canton de Monestier de Clermont

Le 31 Mars 2001,

L'Espace Socioculturel se construit !.....avec vous.

Un équipement ...

Le second appel d'offres a permis d'obtenir des propositions pour l'ensemble des corps de métier et de respecter l'enveloppe budgétaire prévue.

Dès juin 2001, les travaux vont démarrer et pour une durée de 12 mois environ...

Un projet de fonctionnement ...

A partir de vos demandes et de vos attentes...

5 intentions ont été retenues :

- Améliorer l'existant et développer les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
- Tendre à favoriser l'accès de tout habitant aux actions de l'Espace Socioculturel.
- Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles pour les habitants.
- Soutenir et re dynamiser la vie associative.
- Aller vers une appropriation du projet par les habitants eux-mêmes.

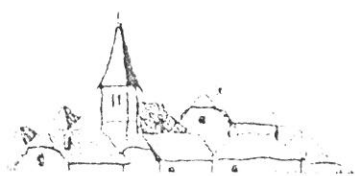
Maintenant, il s'agit de définir ce qu'on fait, avec qui et comment...

Ainsi, il vous est proposé de venir participer aux groupes de travail suivants :

<i>Intitulé :</i>	<i>Date :</i>	<i>Horaire :</i>	<i>Lieu :</i>
Commission Jeunes	Jeudi 12 avril	18 H	Salle Mairie, Saint Guillaume
Commission Culture et pratiques culturelles	Jeudi 19 avril	20H30	Salle Mairie, Saint Paul lès Monestier
Commission Enfance	Samedi 21 avril	9H30	Salle Maire, Gresse en Vercors
Commission Petite Enfance	Mardi 24 avril	14H	Salle Mairie, Sinard
Commission mobilité et accessibilité pour tous	Jeudi 26 avril	20H30	Salle Mairie, Monestier de Clermont

Venez nombreux,

L'Espace Socioculturel ne peut se construire sans vous ! !



1

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JANVIER 2001**

Etaient présents : Luc PUISSAT ; Yves EYRAUD ; Michel GAUTHIER ; Marc PIROT ; Isabelle VALLIER ; Alain BONINO ; Jacqueline PUISSAT.

Etaient absents/excusés : Maurice NIER (pouvoir à Luc PUISSAT)

Joséphine GARCEAU

Luc BELLEVILLE

Martine GOUTTENOIRE

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS

- A) Dotation solidarité
- B) Avenant n°3 chauffage
- C) Taxe bâtiment communal (C.A.U.E espaces sensibles).

2. DIVERS

- A) Approvisionnement copeaux bois.
- B) Compte- rendu conseil d'école.
- C) Compte- rendu avec le C.A.U.E concernant le projet école.
- D) Programme R.T.M 2001.

DELIBERATIONS

A) Dotation solidarité

La dotation de solidarité attribuée par le Conseil Général aux communes de moins de 500 Habitants s'élève cette année à 150 000 Francs. Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à en faire la demande de versement.

Accepté à l'unanimité

B) Avenant n°3 chauffage

La villa de Madame et Monsieur PATEGNOTIS, est loin du regard du réseau de chauffage (30 mètres de réseau d'eau chaude à installer : 400Frs par mètres linéaires).

Ils sont pénalisés par rapport aux autres propriétaires, dont les maisons sont plus près des regards de branchement .

La commune calculera la longueur moyenne des branchements des autres propriétaires et elle demandera à l'entreprise MAGNAT de facturer la différence à la commune.

Accepté à l'unanimité

C) Taxe bâtiment communal

La construction du bâtiment communal impose à la commune de payer deux taxes.

Taxe C.A.U.E : 687 Francs.

Taxe des espaces naturels sensibles : 5156 Francs.

Ce règlement se fera sur deux années.

Accepté à l'unanimité

D) Concessions du cimetière

2 concessions VAUSSENAT

1 concession COMBET

1 concession GARDERIE

Ces familles n'ont pas répondu aux avis affichés dans le cimetière ces trois dernières années.

Conformément à la loi, la municipalité reprendra ces concessions.

Accepté à l'unanimité

E) Vente de chaleur au locataire du bâtiment communal du Pré Tarachou.

Un contrat de vente de chaleur est établi. Il précise le coût de l'énergie et les droits et devoirs des locataires.

Accepté à l'unanimité

DIVERS

A) Approvisionnement copeaux bois

Nous rencontrons des problèmes d'approvisionnement en bois déchiqueté. La commune a donc acheté 72 m3 de bois à Dizimieu à 120Francs par mètre cube. A cette somme, nous devons ajouter 2600Francs par voyage.

La municipalité étudie le projet de construire un bâtiment pour stocker le bois. On aurait 300 000 Francs de subventions. Nous recherchons un terrain.

B) Compte- rendu conseil d'école

L'école compte 16 enfants. 2 élèves arriveront au 2^{ème} ou au 3^{ème} trimestre.

1-Pour la sécurité, le déneigement se fera aux abords de l'école et pour accéder au préau.

2-L'école sera dotée d'une pelle à neige.

3-Révision de la fermeture du portail : Les parents aimeraient que les portails s'ouvrent vers l'extérieur. Ce sera difficile.

4-Nous installerons un panneau interdisant l'accès à la cour hors des horaires scolaires.

5-Les peintures du passage piéton près de la cabine téléphonique seront renouvelées (projet à étudier dans le cadre du B.P 2001).

6-Monsieur BONINO se chargera de la fabrication du panneau d'affichage qui sera installé sur la façade de l'école.

C) Compte- rendu avec le C.A.U.E concernant le projet école.

Avec le C.A.U.E, nous réfléchissons afin de trouver un emplacement pour construire cette nouvelle école.

D) Programme R.T.M 2001

1- Enrochement du ruisseau du Grenouiller (derrière la maison VALLIER)

2- Curage du ruisseau le long de la propriété LAUZIER

3- Busage entre le Pré Tarachou et la traversée de la route.

Ces travaux seront financés à 70%.

E) Courrier des adolescents de Miribel- Lanchâtre

Ils demandent d'utiliser le local incendie pour se réunir (sous la Mairie).

Il s'avère que ce local est trop petit et pas assez aéré. Nous allons leur proposer un local dans le bâtiment communal (pièce de 25 à 30 m2).

F) Communauté de Communes

1-La redevance des ordures ménagères s'élève à 720 Francs. Elle n'augmente pas grâce au tri.

2-La collecte de verre va coûter 50 000 Francs.

3-La construction du centre social culturel va redémarrer. La commission d'appel d'offres aura lieu courant février.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
Lundi 19 février 2001 à 20H30.

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 19 FEVRIER 2001**

4

Etaient présents : Luc PUISSAT ; Yves EYRAUD ; Michel GAUTHIER ;
Luc BELLEVILLE ; Martine GOUTTENOIRE ; Marc PIROT ;
Alain BONINO ; Jacqueline PUISSAT.

Etaient absents/excusés : Joséphine GARCEAU (pouvoir à Michel GAUTHIER).
Isabelle VALLIER (pouvoir à Yves EYRAUD).
Maurice NIER (pouvoir à Luc PUISSAT).

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS

- A- Facture bouteille casse- pression M. LIMBERT.
- B- Programme 2001 travaux R.T.M.

2. DIVERS

- A- Orientation budgétaire
- B- Compte- rendu étude C.A.U.E groupe scolaire : Emplacement bâtiment.
- C- Compte- rendu réunion avec Vercors restauration : Cantine scolaire
- D- Stockage bois
- E- Schéma directeur : Avis du conseil municipal.

DELIBERATIONS

A- Facture bouteille casse pression M. LIMBERT

Cet appareil est placé sur le circuit d'eau chaude. L'achat est prévu dans le contrat : 1354 Francs HT. 1614,60Francs TTC.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

B- Programme 2001 travaux R.T.M.

5

Ce programme concerne l'enrochement entre le « Pont de la LUCIE » et l'aval de la maison VALLIER ainsi que l'évacuation de l'eau au sud du Pré Tarachou. Les travaux s'élèvent à 80 KF et sont subventionnés à 80%.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

3. DIVERS

A- Orientation budgétaire

Un léger excédent apparaît.

La dotation de solidarité passe de 100 à 150 KF.

Le fond de compensation de T.V.A est important.

B- Compte- rendu étude C.A.U.E groupe scolaire : Emplacement bâtiment.

La municipalité propose plusieurs emplacements

Sites possibles : 1- Lot n°5 Pré Tarachou : 700m² ET 2500m² d'espace public en dessous pouvant servir de cours.

2- Extension de l'école actuelle.

3- Recherche d'un autre site.

C- Compte- rendu réunion avec Vercors restauration : Cantine scolaire.

Vercors restauration est une entreprise de Fontaine.

L'étude continue.

D- Stockage bois.

La commune dispose de 320 000 Francs de subvention .

Jean- Luc VALLIER est prêt à nous céder un terrain sur lequel la commune construirait un grand bâtiment utilisé en partie par M. VALLIER et d'autre part, par la Mairie (400m² au sol).

On essaiera de réaliser ce bâtiment avant juin 2001.

E- Schéma Directeur : Avis du Conseil Municipal.

Une version provisoire a été imprimée, des erreurs ont été notées, elles seront corrigées.

Ce document peut être consulté en Mairie.

F- Travaux Pré Tarachou

Les travaux prévus et à finir s'élèvent à 1 million de Francs, y compris l'aménagement des deux ronds- points.

Les subventions pour le parking du Pré Tarachou s'élèvent à 35% du coût total (100KF).

G- Préfabriqué école

La recherche d'un emplacement pour le préfabriqué de la maternelle est toujours d'actualité. Des contacts vont être pris avec des propriétaires. Ce préfabriqué sera utilisé pendant la durée de réalisation du groupe scolaire (1 an).

Quelques informations

1- Internet

MIRIBEL- LANCHÂTRE a son site sur Internet : miribel.lanchatre.free.fr

2- Poste animateur culturel

4 candidats ont été auditionnés pour le poste d'animateur culturel au S.A.T, La candidate retenue est de Fontaine.

Urbanisation

Le permis modificatif de Mme et M. HAAS a été accepté.

Le permis de Mme et M. TOSTI au lotissement du plan : Avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

C'est le dernier Conseil Municipal du mandat
Luc PUISSAT remercie messieurs Luc BELLEVILLE et Marc PIROT qui ne se représentent pas.

Mairie de Miribel- Lanchâtre

Procès verbal de la réunion d'installation du Conseil Municipal du 16 mars 2001. 7

L'an deux mil un, le 16 mars à 19H30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Miribel- Lanchâtre

Proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 11 mars 2001 se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire , conformément aux articles L 121.10 et L 122. 5 du code des communes.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PUISSAT Luc - EYRAUD Yves- GAUTHIER Michel- GOUTTENOIRE Martine- NIER Maurice- VALLIER Isabelle- BONINO Alain- PUISSAT Jacqueline- NAVARRO Hubert- TANTET Jacqueline- CHENAVIER Barbara, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de ONZE membres.

La séance a été ouverte par M. PUISSAT Luc, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès- verbal des élections et a déclaré installer MM. EYRAUD Yves- GAUTHIER Michel- GOUTTENOIRE Martine- NIER Maurice- VALLIER Isabelle- BONINO Alain- PUISSAT Jacqueline- NAVARRO Hubert- TANTET Jacqueline- CHENAVIER Barbara.

Madame Jacqueline PUISSAT, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a pris pour secrétaire Madame VALLIER Isabelle.

1. ELECTION DU MAIRE 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 122.4, L 122.5 et L 122.8 du code des communes a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire les bulletins blancs : 1

A déduire les bulletins blancs :	1	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	11	8
Majorité absolue :	6	
A OBTENU		
M. PUISSAT Luc		11 VOIX

M. PUISSAT Luc ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

II. ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT, 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. PUISSAT Luc élu Maire, à l'élection du PREMIER ADJOINT.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire bulletins blancs	0
Reste les suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A obtenu	
M.EYRAUD YVES	11 Voix

M. EYRAUD Yves ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé PREMIER ADJOINT et a été immédiatement installé.

III. ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT - 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du deuxième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire les bulletins blancs :	1
Reste les suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A obtenu	
M. GAUTHIER Michel	10 voix

M. GAUTHIER Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé DEUXIEME ADJOINT et a été immédiatement installé.

IV. ELECTION DU TROISIEME ADJOINT- 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

9

Il a été ensuite procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du TROISIEME ADJOINT.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletins blancs : 1

Restent les suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A OBTENU

Mme GOUTTENOIRE Martine 10

Madame GOUTTENOIRE Martine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé TROISIEME ADJOINT, et a été immédiatement installé.

V. ELECTIONS DES COMMISSIONS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de créer plusieurs commissions. Il propose d'élire ses commissions en vertu des dispositions de l'article L 121.20 du code des communes et appelle l'assemblée à désigner les conseillers qui feront partie de ces commissions.

A. COMMISSION APPEL D'OFFRES

Sont élus :

Président : EYRAUD Yves

Vices Présidents : GAUTHIER Michel

NIER Maurice

NAVARRO Hubert

Membres de la commission : VALLIER Isabelle

GOUTTENOIRE Martine

PUISSAT Jacqueline

B. COMMISSION FINANCES

Sont élus :

Président : PUISSAT Luc

Vice Président : BONINO Alain

Membres de la commission : EYRAUD Yves

GAUTHIER Michel

C. COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Sont élus :

Président : PUISSAT Luc

Vice Présidente : GOUTTENOIRE Martine

Membres de la commission : Tous les élus.

10

D. COMMISSION COMMUNICATION, VIE ASSOCIATIVE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Sont élus :

Président : PUISSAT Luc

Vice Président : VALLIER Isabelle

Membres de la commission : PUISSAT Jacqueline
TANTET Jacqueline
CHENAVIER Barbara
NAVARRO Hubert

E. COMMISSION TRAVAUX ET PERSONNEL

Sont élus :

Président : PUISSAT Luc

Vice Président : EYRAUD Yves

Membres de la commission : GOUTTENOIRE Martine
GAUTHIER Michel
PUISSAT Jacqueline

F. COMMISSION URBANISME

Sont élus :

Président : PUISSAT Luc

Vice Président : GAUTHIER Michel

Membres de la commission : BONINO Alain
CHENAVIER Barbara
NAVARRO Hubert
PUISSAT Jacqueline
NIER Maurice
EYRAUD Yves
TANTET Jacqueline

Ces commissions sont chargées d'instruire les affaires relevant de leur domaine respectif, de réunir tous les documents nécessaires et de présenter ensuite un rapport au conseil afin de lui permettre de délibérer en parfaite connaissance de cause sur les résolutions à adopter.

VI. DELEGUES COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner parmi ses membres
DEUX DELEGUES TITULAIRES et UN DELEGUE SUPPLEANT

Pour représenter la commune au sein de la Communauté de Communes du canton de Monestier de Clermont.

LE CONSEIL DECIDE DE NOMMER A LA MAJORITE ABSOLUE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de bulletins nuls :	1
Reste suffrages exprimés :	10
MAJORITE ABSOLUE	6

DELEGUES TITULAIRES

M. PUISSAT Luc ayant obtenu 10 voix

M. GAUTHIER Michel ayant obtenu 10 voix

DELEGUE SUPPLEANT

M. BONINO Alain ayant obtenu 10 voix

Sont désignés à la majorité absolue comme délégués titulaires et délégué suppléant au sein de la Communauté de Communes de Monestier de Clermont.

VII- DELEGUES PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner parmi ses membres
UN DELEGUE TITULAIRE et UN DELEGUE SUPPLEANT

Pour représenter la commune au sein du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Vercors

LE CONSEIL DECIDE DE NOMMER A LA MAJORITE ABSOLUE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de bulletins nuls :	1
Reste suffrages exprimés :	10
MAJORITE ABSOLUE	6
DELEGUE TITULAIRE	
M. BONINO Alain ayant obtenu	10 voix
DELEGUE SUPPLEANT	
M. PUISSAT Luc ayant obtenu	10 voix

Sont désignés à la majorité absolue comme délégué titulaire et délégué suppléant au sein du comité syndical du Parc Naturel Régional du Vercors.

VIII. DELEGUES S.I.V.I.G

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner parmi ses membres DEUX DELEGUES TITULAIRES et DEUX DELEGUES SUPPLEANTS

Pour représenter la commune au sein du comité syndical intercommunal des Eaux et Assainissement VIF/LE GUA/MIRIBEL-LANCHÂTRE

LE CONSEIL DECIDE DE NOMMER A LA MAJORITE ABSOLUE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de bulletins nuls :	1
Reste suffrages exprimés :	10
Nombre de bulletins nuls :	1
Reste suffrages exprimés :	10
MAJORITE ABSOLUE	6
DELEGUES TITULAIRES	
M. PUISSAT Luc ayant obtenu	10 voix
M. EYRAUD Yves ayant obtenu	10 voix
DELEGUES SUPPLEANTS	
Mme TANTET Jacqueline ayant obtenu	10 voix
M. NAVARRO Hubert ayant obtenu	10 voix

Sont désignés à la majorité absolue pour représenter la commune au sein du comité syndical intercommunal des Eaux et Assainissement VIF/LE GUA/MIRIBEL-LANCHÂTRE

IX. ELECTION MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

M. le Maire expose que conformément au décret N° 562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du Conseil d'Administration sont élus par le Conseil Municipal.

M. le Maire invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de quatre membres pour le Centre Communal d'Action Sociale de Miribel- Lanchâtre.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 13

A déduire bulletins nuls 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

MAJORITE ABSOLUE 6

ONT OBTENU

Mme GOUTTENOIRE Martine 11 voix

Mme PUISSAT Jacqueline 11 voix

Mme VALLIER Isabelle 11 voix

Mme CHENAVIER Barbara 11 voix

Président : M. le Maire : M. PUISSAT Luc

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. Ces membres ont déclaré accepter ce mandat.

X- ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'ISERE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner parmi ses membres DEUX DELEGUES pour représenter la Commune au sein du SYNDICAT SE 38.

LE CONSEIL DECIDE DE NOMMER A LA MAJORITE ABSOLUE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins nuls : 1

Reste suffrages exprimés : 10

MAJORITE ABSOLUE 6

DELEGUE TITULAIRE

M. GAUTHIER Michel 10 voix

DELEGUE SUPPLEANT

M. NAVARRO Hubert 10 voix

Sont désignés à la majorité absolue pour représenter la Commune au sein du SYNDICAT SE 38.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL AURA LIEU
LUNDI 26 MARS 2001

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H 30.

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2001

14

Etaient présents : PUISSAT Luc ; EYRAUD Yves ; GAUTHIER Michel ;
GOUTTENOIRE Martine ; BONINO Alain ; NIER Maurice ;
VALLIER Isabelle ; CHENAVIER Barbara ; PUISSAT
Jacqueline ; NAVARRO Hubert ; TANTET Jacqueline.

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS

- A- Vote des comptes administratifs et de gestion année 2000
- B- Vote des budgets primitifs année 2001
- C- Stockage bois
- D- Délégation de fonction aux adjoints
- E- Indemnités Maire et Adjointes
- F- Voyage scolaire école primaire : Subvention

1. Divers

- A- Groupe scolaire

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de délibérer sur des décisions qui n'ont pas été prévues à l'ordre du jour.

Le conseil donne son accord.

DELIBERATIONS

A- Vote des comptes administratifs et de gestion année 2000

- a) Le vote du compte de gestion de Monsieur le Percepteur

ACCEPTE A L'UNANIMITE

b) Vote du compte administratif

En fonctionnement : Les dépenses sont de 1 679 061 Francs(254 403,18€)

Les recettes sont de 1 926 170 Francs (291 843,93€)

Ce compte administratif laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 247 115 Francs soit 37 441,67€ qui sont reportés en recette d'investissement au B.P 2001.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

En investissement, le total des dépenses est de 2 106 902 Francs soit 319 227,57€.

Le déficit en 1999 était de 971 212 Francs soit 147 153,33€, soit un Total de 3 078 115 Francs (466 381,06€)

Le total des recettes 2000 est de 3 383 405 Francs (512 637,12€).

Ce compte administratif laisse apparaître un excédent d'investissement 305 290 Francs (46 256,06€) qui sont reportés en recettes d'investissement au B.P 2001.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

C) Budget chaleur

1- compte de gestion de Monsieur le Percepteur

ACCEPTE A L'UNANIMITE

2- Vote du compte administratif

Le total des dépenses en fonctionnement est de 24 927 Francs (3776,82€)

En recettes, nous avons 260 000 Francs (39 393,94€) soit un excédent de fonctionnement de 235 075 Francs (35 617,42€) qui sont reportés en recettes d'investissement.

En investissement, nous avons pour 719 698 Francs (109 045,15€) de dépenses et 260 616 Francs (39 487,27€) de recettes, soit un déficit de 459 082 Francs (69 557,88€).

Ce déficit est reporté en dépenses au budget d'investissement 2001.

D) Budget C.C.A.S

1- Le compte de gestion de Monsieur le Percepteur est

ACCEPTE A L'UNANIMITE

3- Vote du compte administratif

Le total des dépenses est de 5495 Francs (832,58€).

En recettes de fonctionnement, nous avons 8384 Francs (1270,3€), soit un excédent de 2889 Francs (437,73€) a reporter au budget de fonctionnement 2001.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

B- Vote des budgets primitifs année 2001

16

a- Budget communal

En 2001, en section de fonctionnement le budget s'équilibre en recettes et dépenses à 1 251 439 Francs (189 611,96 €).

En investissement, le budget s'équilibre à 2 355 835 Francs(356 944,69€)

Les principaux investissements concernent le village d'activités et le début des travaux du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal décide de ne pas changer les taux d'imposition.

Le taux de la taxe d'habitation est de 9%

Le taux de la taxe foncière bâtie est de 11%

Le taux du foncier non bâti est de 58%

Le taux de la taxe professionnelle est à 15,87%

ACCEPTE A L'UNANIMITE

b- Budget chaleur

En fonctionnement, le budget s'équilibre à 127 700 Francs (19 348,48€).

En investissement, le budget s'équilibre à 1 085 083 Francs(164 406,51€)

L'investissement principal de ce budget est la réalisation d'un stockage bois.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

c- Budget C.C.A.S

Ce budget s'équilibre à 13 950 Francs (2113,64€).

ACCEPTE A L'UNANIMITE

C- Stockage bois

Monsieur Jean- Luc VALLIER cédera un terrain sur lequel sera construit un bâtiment de 400 m².

La commune sera maître d'ouvrage et les travaux seront subventionnés à hauteur de 80% par le Conseil Général de l'Isère, la Région et l' A.D.E.M.E

ACCEPTE A L'UNANIMITE

D- Délégation de fonction aux adjoints

Monsieur BONINO est nommé délégué suppléant à la Communauté de Communes

17

ACCEPTE A L'UNANIMITE

E-Répartition des frais de personnel sur le budget chauffage

Le Conseil Municipal décide d'imputer une partie des rémunérations du personnel sur le budget chaleur, et décide que cette participation correspondra à 20,84% du montant de la rémunération prévue au budget principal de la commune.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

F-Indemnités Maire et adjoints

Vu la loi du 5 avril 2000 sur les conditions d'exercice du mandat des élus.
Vu le nouveau barème indemnitaire du Maire et des adjoints, le Conseil Municipal décide que Monsieur le Maire percevra une indemnité de fonction correspondant à 17% de l'indice 1015 à compter du 16 mars 2001.
Madame et Messieurs les adjoints percevront une indemnité correspondant à 40% de l'indemnité de Maire correspondant à 12% de l'indice 1015.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

G-Location d'un bâtiment préfabriqué pour la future école maternelle

La décision d'ouverture de la classe maternelle sera prise le 30 mars par Monsieur l'inspecteur.
Le Conseil Municipal décide de prévoir cette ouverture et demande au Conseil Général de l'Isère de lui louer un bâtiment préfabriqué pour accueillir cette classe.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

DIVERS

A- Groupe scolaire

Le C.A.U.E étudie la construction d'un groupe scolaire et a notamment fait une étude sur l'implantation de ce bâtiment.
Le compte- rendu de cette étude sera fait au Conseil Municipal du 9 avril, puis à la réunion de la commission extra municipale le 26 avril à 20H30 à la salle polyvalente.

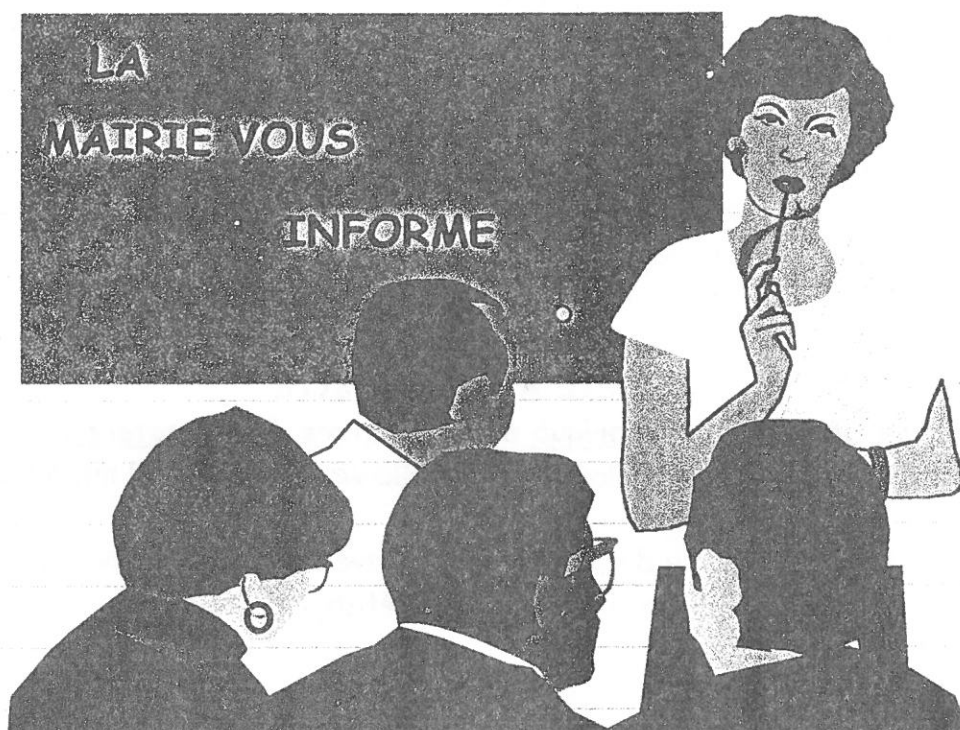
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 9 AVRIL 2001 à 18 HEURES

LUNDI 23 AVRIL 2001 à 20 HEURES.

INFOS MUNICIPALES



- horaires d'ouverture:
lundi: 16 H-18 H30
mercredi: 8 H30- 11 H30

L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DU CANTON DE CLELLES (38930)

RECRUTE

Emploi

**Directeur(trice) de centre de loisirs sans hébergement
CDD du 1 au 31 juillet 2001**

MISSIONS

- Mise en place et direction du centre de loisirs 4-12 ans de l'association
Du 2 au 6 juillet-du 9 au 13 juillet (capacité d'accueil 20 enfants)
- Mise place et direction d'un mini camp 8-12 ans du 16 au 19 juillet
- Encadrement en tant qu'animateur(trice) du séjour adolescents mis en place par l'association
sous la direction de l'animateur permanent du 21 au 28 juillet.

PROFIL

- BAFD validé ou en cours ou BAFA de plus de 21 ans
- Expérience similaire
- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Esprit d'initiative et créatif
- Logement sur le Trièves apprécié (sinon possibilité de loger en camping)

Salaire : A négocier selon expérience et compétences

Lieu

Centre de loisirs 4-12 ans : Commune du canton de Clelles

Mini camp : Trièves

Séjour ados : ville européenne

**Candidature à envoyer à l'intention de Monsieur le président Association Familles
Rurales du canton de Clelles 38930 Clelles.**

Tel fax : 04-76-34-48-54



communauté de communes
du canton de Monestier de Clermont

OFFRE D'EMPLOI SECTEUR ANIMATION

La Communauté de Communes de Monestier de Clermont, recrute pour son secteur animation enfance et jeunesse, **un animateur (H/F) en CDD de 3 mois** (du 18 juin au 15 septembre).

Cette personne doit être titulaire du **BAFA ou BAFD en cours**,
avoir **plus de 21 ans**,
un **bonne expérience en animation d'un an minimum** et des
compétences sportives.

Profil de poste : Il ou elle assurera en coordination avec la responsable du secteur **enfance/jeunesse** du canton de Monestier de Clermont :

- la **direction d'un centre de loisirs sans hébergement** géré par l'Association Familles Rurales cantonale (accueil de 30 enfants âgés de 4 à 11 ans avec une équipe de 4 animatrices, fonctionnement à la demi journée) à Monestier de Clermont tout le mois de juillet.
- la **mise en place d'un projet d'animation en direction de 12/18 ans** (camps, activités sportives et culturelles, sorties...) au mois d'août.
- l'**animation de semaines à thèmes** en collaboration avec les associations locales sur les deux mois d'été.

Envoyer lettre de motivation et CV avant le 15 avril 2001 à :
M. le Président - Communauté de communes - Parc Louis Samuel - 38650 Monestier de Clermont.



INFOS MUNICIPALES

LA MAIRIE VOUS INFORME

• ENVIE DE SURFER SUR LE WEB?

- Miribel- Lanchâtre a maintenant son site internet.
 - Adresse: <http://miribel.lanchatre.free.fr>
 - Vous y retrouverez tout ce qui concerne notre petit village, son passé et ses légendes, ses vieilles maisons, son présent etc.
- Pour tout renseignement, merci de contacter Hubert NAVARRO.

• AVIS A TOUS LES VILLAGEOIS.

- Le montage du chapiteau pour la saison estivale aura lieu
 - Mercredi 25 avril 2001 à 18H30.
- On compte sur le plus grand nombre d'entre vous. Merci à tous.

• SEANCE DE VACCINATION GRATUITE

- Une séance de vaccination gratuite aura lieu en mai (date à définir ultérieurement).
- Merci de vérifier le carnet de vaccinations de vos enfants.
- Elle concerne les vaccinations antidiphtériques antitétaniques, antipoliomyélitiques, rougeole, oreillons, rubéole.
- Merci de vous faire connaître en Mairie.
- Date limite d'inscription: lundi 23 avril 2001.

- Résultat des suffrages de l'élection municipale du 11 mars 2001

[illegible]

INFOS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la première réunion du nouveau Conseil Municipal qui a eu lieu vendredi 16 mars 2001, ont été élus:

	Président	Vice(s)- Président	Membres de la Commission
Commission Appel d'offres	Yves EYRAUD	Michel GAUTHIER Maurice NIER Hubert NAVARRO	Isabelle VALLIER Martine GOUTTENOIRE Jacqueline PUISSAT
Commission Finances	Luc PUISSAT	Alain BONINO	Yves EYRAUD Michel GAUTHIER
Commission Affaires scolaires	Luc PUISSAT	Martine GOUTTENOIRE	Tous les élus
Commission Communication Vie associative Nouvelles technologies	Luc PUISSAT	Isabelle VALLIER	Jacqueline PUISSAT Jacqueline TANTET Barbara CHENAVIER Hubert NAVARRO Joséphine GARCEAU François HUOT de SAINT ALBIN
Commission Travaux Et Personnel	Luc PUISSAT	Yves EYRAUD	Martine GOUTTENOIRE Michel GAUTHIER Jacqueline PUISSAT
Commission Urbanisme	Luc PUISSAT	Michel GAUTHIER	Alain BONINO Barbara CHENAVIER Hubert NAVARRO Jacqueline PUISSAT Maurice NIER Yves EYRAUD Jacqueline TANTET
		Titulaires	Suppléants
Délégation S.E 38		Michel GAUTHIER	Hubert NAVARRO
Délégation P.N.R.V		Alain BONINO	Luc PUISSAT
Délégation Communauté de Communes		Luc PUISSAT Michel GAUTHIER	Alain BONINO
Délégation S.I.V.I.G		Luc PUISSAT Yves EYRAUD	Jacqueline TANTET Hubert NAVARRO

INFOS MUNICIPALES

LA MAIRIE VOUS INFORME

- **DIALOGUE - CONCERTATION**

- **COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALE**

- **Tous les parents d 'élèves (quel que soit l 'âge de leurs enfants) sont invités**

- **JEUDI 26 AVRIL 2001 à 20H30**

- **à la salle polyvalente**

- **OBJET:- Projet groupe scolaire**
- **- Cantine**

-
- **TOUS LES ADOS sont invités à une réunion**

- **Vendredi 8 juin à 20H30**

- **à la salle polyvalente**

- **OBJET: Projet salle**

INFOS MUNICIPALES

- VU A TRAVERS LA PRESSE



Rendez-vous au marché de Noël

Comment ne pas être insensible devant les créations artistiques des élèves de l'école et au regard de ces pâtisseries et confiseries maisons préparées par les parents ? Impossible !

Tout était si mignon ! Les petits sapins en papier, les couronnes en pâte à sel, les photophores multicolores, les décors nature, etc et tout était tellement appétissant, les bûches en chocolat, les truffes et biscuits sucrés.

Le petit marché de Noël organisé par le sou des écoles pour financer une classe de neige dans le Vercors en mars prochain, a donné un avant goût des fêtes et apporté des idées de décoration et cadeaux auxquelles les habitants de la commune ont été réceptifs. Dans une ambiance chaleureuse où les crêpes ne se sont pas fait prier pour être mangées, on a donc fait nos achats, enrichis par la petite bricole dénichée de ci de là auprès des jeunes du village qui avaient par la même occasion vidé leur grenier.

Martine NIER ■



C'est la deuxième année que le sou des écoles organise le marché de Noël.

Les vœux de Luc Puissat des projets toujours des projets

Luc Puissat a présenté ses vœux à la population, ainsi qu'aux différents partenaires financiers auprès desquels, le maire a si souvent sollicité le coup de pouce pour mener à bien la destinée du village. Tout au long de ces six années de travail collectif, la vocation première de la municipalité fut : le développement de l'enseignement primaire : meilleur accueil des élèves (création d'un vestiaire, coin sanitaire, préau, aménagement de la pièce annexe) crépissage du bâtiment scolaire, mis à disposition d'un minibus pour les sorties. En matière de transport, la commune a réussi à obtenir la création d'une ligne Miribel - Les Saillants pour les lycéens. Actuellement, des projets tels que la création d'une école maternelle, d'une deuxième classe primaire, et d'une cantine sont en cours.

TRAVAUX

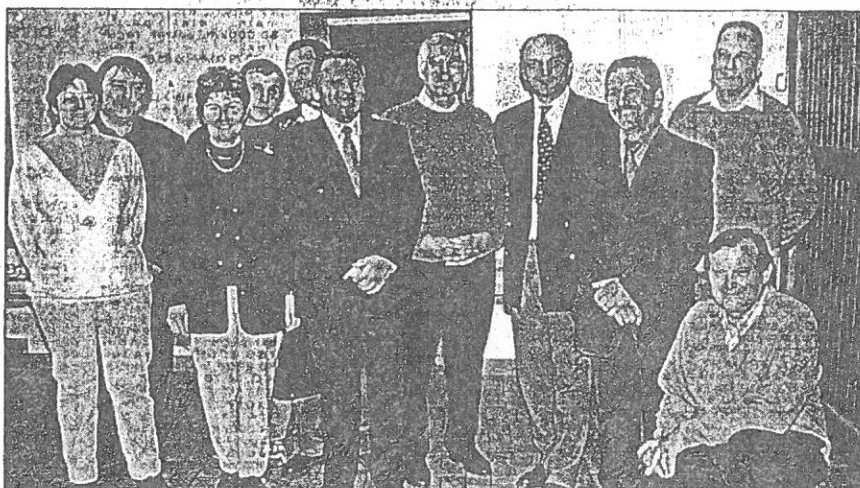
L'équipe municipale s'est efforcée d'améliorer la voirie, (revêtement en enrobé du chemin de Paquarou) de continuer des programmes de travaux de restauration de terrains en montagne, de faire procéder à l'enterrement des réseaux EDF/FT, d'étendre les réseaux d'eau et d'assainissement réalisés par le SIVIG, de rénover le patrimoine de la commune (pont d'Essargarin, église) d'aider avec le CGI à maintenir les aides aux zones menacées d'abandon, de remettre en état avec l'aide des chasseurs et bénévoles les sentiers et chemins du village.

TECHNOLOGIES

La commune s'est équipée de trois postes informatiques dont un poste à la bibliothèque accessible à tous. Elle a également numérisé le cadastre.

SOCIAL

la municipalité a créé en 1996 une navette qui permet aux habitants de se rendre tous les vendredis au marché de Vir. En collaboration avec la communauté de communes, elle a reçu des chantiers d'insertion. En terme d'emploi, elle a embauché sous forme de contrat emploi consolidé, une personne rattachée à la bibliothèque.



Le maire entouré des partenaires financiers et collectifs et des élus.

COMMUNICATION

Diffusions tous les trimestres de l'info municipale, assemblée générale du village.

PRÉTARACHOU

Ce projet un peu fou, a déclaré le maire, lancé il y a cinq ans, poursuit son bonhomme de chemin avec la livraison des huit logements locatifs pour le premier semestre 2001, la création d'une vingtaine d'emplois dans les locaux d'activités construits, l'utilisation de la chaufferie bois. Il reste à terminer les aménagements. Exemplaire dans sa conception, ce projet est une œuvre collective issue d'une passion commune qui a engendré la participation d'un grand nombre de partenaires, y compris les habitants de Miribel, mais surtout il a vu le jour grâce au soutien du député, Didier Migaud, au conseiller général, Roger Pellat Finet, et au président de la communauté de communes, Claude Pion : tous les projets proposés lors de la campagne électorale de 1995 ont abouti et bien au-delà, les investissements importants n'ont pas généré une hausse des impôts locaux, au contraire, durant le mandat les taux de la taxe d'habitation

et de la taxe professionnelle ont baissé ainsi que la dette par habitant. Luc Puissat a terminé son discours en remerciant les élus, les associations, les bénévoles, les acteurs économiques le personnel communal, le SIVIG représenté par son président, Jean Nourey, et les partenaires financiers cités précédemment. Enfin, le maire a conclu en annonçant que l'équipe municipale se représente aux prochaines élections, puis il a lancé successivement la parole à : Claude Pion qui a déclaré avoir deux sentiments contradictoires vis à vis de Miribel Lanchâtre : d'une part une insatisfaction et d'autre part une grande joie. L'insatisfaction, car il a été frustré sur le refus de la commune de Miribel, quant à l'aménagement du temps de l'enfance, en avouant cependant que la communauté de communes n'a pas su convaincre. La joie : car Luc Puissat a demandé le soutien de la communauté de communes pour son projet Prétarachou, motivant le dynamisme de cette dernière prête à financer tout projet (difficile ou pas).

Roger Pellat Finet : votre conseiller

général qui a toujours grand plaisir à venir sur la commune de Miribel Lanchâtre, constatant une vie intense dans tous les domaines (ce qui fait son charme) à confier qu'on ne remplacera jamais un maire ou un conseiller général même si on est comme lui, un chaud partisan de la communauté de communes laquelle permet de réaliser de gros projets.

Didier Migaud venu assister pour la première fois aux vœux du maire a confirmé ce qu'a dit Luc Puissat sur les résultats obtenus grâce à un travail collectif, imaginatif dont l'initiative est un bel exemple d'un travail municipal. Ce cœur et cette passion l'ont incité à aider cette commune dans la réalisation des projets, certains audacieux, mais raisonnés et maîtrisés. Il a également fait part de ses sentiments envers l'intercommunalité qui est nécessaire pour encourager le développement.

A noter : l'esprit convivial qui a conclu cette fin d'après-midi autour du verre de l'amitié.

Martine NIER ■

Une nouvelle année avec... ou sans eux

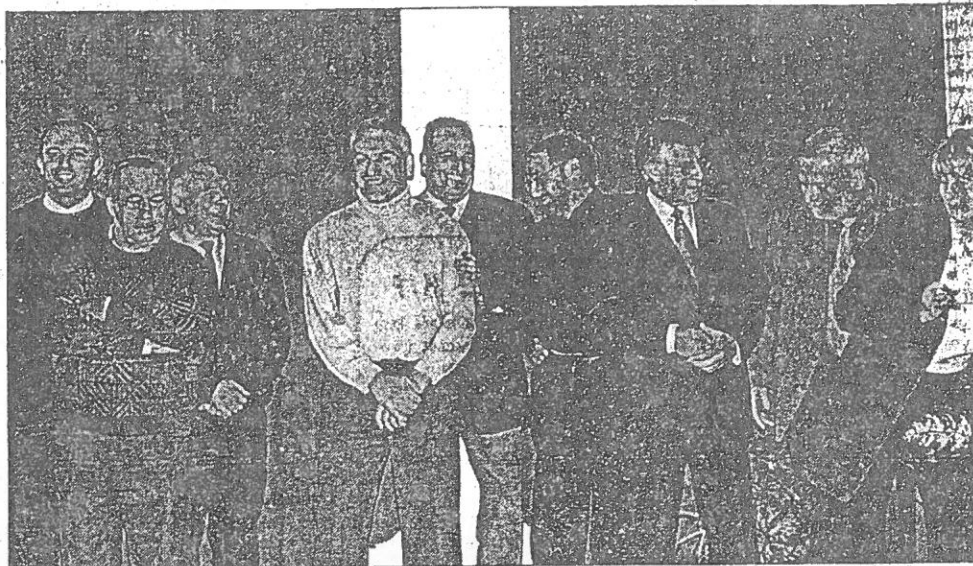
Les maires du canton ont dit, jeudi soir, s'ils avaient l'intention de se représenter ou non.

Immense éclat de rire, jeudi soir, au gymnase du collège de Monestier. Répondant à l'invitation de Roger Pellat-Finet, conseiller général/maire de Treffort. Deux cent-soixante-dix habitants, plus les maires des communes du canton, s'étaient réunis pour écouter l'ex-rugbyman Daniel Herrero parler d'esprit d'équipe. Belle occasion pour leur demander s'ils avaient l'intention de briguer un nouveau mandat d'élu municipal. Ceux qui n'étaient pas là ont pu être contactés hier, à l'exception de Jacques Agnès, maire de Saint-Andéol. La décision de certains d'entre eux n'était plus un secret pour personne. Pour la plupart d'entre eux, la nouvelle est... nouvelle !

Edouard BLANC, maire de Roissard : "Compte-tenu de mon âge, je ne me représenterai pas ; je laisse la place aux jeunes. Je pense que j'aurais adopté une position différente si j'avais été plus soutenu sur les problèmes de gestion de la commune". **Edouard Blanc** a été conseiller municipal durant six ans avant de devenir maire voici six ans. **Luc CHABUEL**, maire de Monestier-de-Clermont : ne se représentera pas. Il était maire depuis vingt-deux ans (voir son portrait notre édition du 10 décembre, portrait à propos duquel il convient de rectifier une erreur : nous lui avions généreusement octroyé une décennie de mandat de maire de trop). Il avait été élu pour la première fois, en tant que conseiller municipal, en 1965. Un bail !

Camille CHATELARD, maire d'Avignonnet : "Je me représente. Beaucoup de choses sont en cours dans la commune et je pense pouvoir encore rendre des services. D'autant que j'ai la chance d'avoir une bonne équipe, prête à repartir et à travailler". **Camille Chatelard** est maire depuis 1983.

Jean-Paul CHION, maire de Saint-Paul-les-Monestiers : "J'étais parti pour m'arrêter. Maintenant, je ne sais pas. La commune a des projets



Rassemblés jeudi soir, la majeure partie des maires du canton : Camille Chatelard, Michel Gibert, Luc Puissat, Denis Ruchier-Berquet, Albert Cuchet, Jean-Louis Dechambre, Jean-Paul Chion, Roger Pellat-Finet. A leurs côtés Claude Pion, président de la communauté des communes, Robert Riéton, président du comité d'expansion du Trièves, Didier Migaud, député de la circonscription. Photo J.Y. LE MENETZ

de longue haleine et une continuité est nécessaire. Le problème est tout de même de trouver des gens motivés pour venir avec moi. Réponse définitive d'ici la fin du mois. Il faut bien dire que l'on est vraiment pas soutenu. Au conseil général, on arrive encore à trouver de l'aide quand on va dans les services. A la préfecture, c'est beaucoup plus difficile...". **Jean-Paul Chion** a derrière lui deux mandats en tant que maire, plus un comme adjoint.

Albert CUCHET, maire de Saint-Martin de la Cluze : "J'ai décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat bien que la charge de maire m'ait apporté ouverture, culture, meilleure connaissance des autres. Plusieurs éléments ont déterminé mon choix : d'abord l'âge, ma conviction profonde du fait qu'efficacité n'est pas forcément synonyme de durée. Je crois aussi que personne n'est indispensable même si l'on peut se prévaloir d'une certaine expérience. D'autres peuvent impulser un élan nouveau bénéfique". **Albert Cuchet** avait été élu pour la première fois comme conseiller municipal en 1983 puis était devenu maire en 1989.

Jean-Louis DECHAMBRE, maire de Sinard : "Je ne me représenterai

pas. Pas du tout, comme on l'entend souvent, du fait des problèmes de responsabilité. Il est passionnant d'être maire. Mais une chose est regrettable : il y a du travail mais nous n'avons pas le temps de le faire. Or, je ne peux, professionnellement, m'absenter plus. Cela pose très directement le problème du statut de l'élu. Il y a donc le manque de temps. Il y a aussi le manque d'assistance de la part des pouvoirs publics, ne serait-ce que pour monter les dossiers. Moi, je suis d'accord pour les contrôles de légalité que fait la préfecture mais on pourrait aussi avoir de l'aide, non ?". **Jean-Louis Dechambre** avait enchaîné un mandat comme conseiller, puis un second dans le rôle de maire.

Jean-Pierre GARNIER, maire de Gresse-en-Vercors : "A priori, je ne repartirai pas. La commune est aussi une station, elle est assez mouvementée et je manque de temps". **Jean-Pierre Garnier** est à la mairie depuis douze ans, en tant que maire depuis six ans.

Michel GIBERT, maire de Château-Bernard : "Non, je ne repars pas. Pour mille mauvaises raisons. C'est une décision tellement intime, avec laquelle je me bats depuis deux

mois. J'ai été élu en 1995 dans des circonstances un peu rocambolesques, en me disant que l'on ne pouvait laisser tomber ce territoire. C'était un appel fort... que je ne perçois plus aujourd'hui. Mais j'ai l'impression d'abandonner ceux que j'aime et c'est atroce".

Roger PELLAT-FINET, maire de Treffort : Il ne se représentera pas. **Luc PUISSAT**, maire de Miribel-Lanchâtre : "Oui, je me représente. Je veux finir ce que j'ai commencé. Neuf des onze conseillers repartent. La population augmente et il va falloir faire un certain nombre de choses, notamment un groupe scolaire avec une cantine". **Luc Puissat** sollicitera donc son quatrième mandat, les deux derniers en date étant celui de maire.

Denis RUCHIER-BERQUET, maire de Saint-Guillaume : "Je me représenterai afin d'assurer une continuité pour la réalisation des projets de la communes".

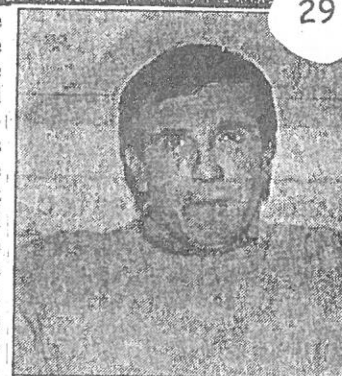
Denis Ruchier-Berquet est maire depuis 1995.

Tri sélectif Bilan après 4 mois D'exploitation

La communauté de communes de Monestier-de-Clermont présidée par Claude Pion a mis en place depuis le 1^{er} septembre 2000 le tri sélectif des multimatériaux d'emballages, en phase avec les prévisions établies au moment de la signature du contrat avec Eco-emballage et est suivi depuis le début par Michel Gauthier, premier vice-président de la communauté de communes de Monestier. Au 31 décembre, un quantitatif précis a été établi qui se décompose de la façon suivante : 7,5 tonnes de multimatériaux d'emballages ont été collectées, ce qui représente 7,3 kg par an et par habitant, alors que les prévisions n'étaient qu'à 6 kg ce qui tend à prouver que les habitants respectent dans leur ensemble les consignes qui leur ont été données au moment de la mise en application de cette nouvelle collecte.

En ce qui concerne le papier, il a été collecté sur l'ensemble du canton au cours de l'année 2000, 76 tonnes de papiers (journaux, revues, magazines, publicité) soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année 1999, ce qui représente 19 kg par an et par habitant.

Pour le verre, au cours de l'année



Michel Gauthier premier vice-président de la communauté de communes.

2000, cela représente 160 tonnes soit 6 % de plus que l'année 1999, et 40 kg de verre par an et par habitant. Le tri de l'ensemble des matériaux (verre, papier, emballages) a reçu un excellent écho auprès de la population et a permis ainsi de maintenir le coût de la redevance au même montant que 1999 (720 F par équivalent logement). La communauté de communes de Monestier-de-Clermont invite la population à continuer son effort de tri.

J.-Y. L.M. ■

Sacrés bénévoles



On est sûr qu'ils repartiront encore.

Le président de Lanchâtre omnisports, Jean-Luc Vallier a présenté ses vœux à la population en remerciant tout particulièrement les bénévoles qui œuvrent généreusement avant, pendant et après la grosse manifestation de l'association : la course de côte.

"Dieu sait" s'ils sont nombreux tous ces gens à qui on demande main forte ! Mais apparemment, chaque année, ils se retrouvent toujours autant, pour animer un village qui prend pendant deux jours une autre dimension. Le sympathique pot offert par Lanchâtre omnisports en

janvier est aussi une façon de remercier toutes ces personnes sans lesquelles, bien entendu, la course de côte n'existerait pas.

Cela fait des années consécutives que cette manifestation remporte un succès. Ce dernier a permis à l'association d'acquiescer une sono (celle de

M. Papilloud, sonorisateur de la course) ainsi que les prochaines animations ne seront que mieux. Programme de l'année 17 février, concours de belote, 28 et 29 avril course de côte, 1^{er} septembre course pedestre.

Martine NIER ■

MONESTIER-DE-CLERMONT

Dernière séance de la mandature

La dernière séance de la mandature, du conseil de communauté de communes de Monestier-de-Clermont, présidée par Claude Pion a eu lieu jeudi dernier, dans les locaux de la mairie de Monestier. Pour cette dernière séance, beaucoup de dossiers à l'ordre du jour, dont celui de l'espace socio-culturel.

Espace socio-culturel

La commission d'appel d'offres de la communauté de communes, s'est réunie le 28 février, après en avoir débattu, a attribué les 15 lots. Le démarrage du chantier est prévu au cours du mois de mai. Désormais, plus rien ne peut entraver la construction de l'espace socio-culturel tant attendu. Les différents marchés ont été attribués aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 : terrassement, VRD, espaces verts : entreprise Coquand pour un montant toutes taxes comprises de 85 235 euros, soit 659 104,95 F. Lot n° 2 : gros œuvre, entreprise Lagier pour un montant TTC de 332 507,06 euros (218 110,334 F). Lot n° 3 : charpente, couverture, zinguerie, bordage, entreprise Demo-Charpente pour un montant TTC de 90 510,96 euros (593 712,97 F). Lot n° 4 : étanchéité entreprise SEI pour un montant TTC de 21 551,20 euros (141 366,60 F). Lot n° 5 : menuiseries extérieures, occultation entreprise M2P pour un montant de 44 670,61 euros (293 019,99 F). Lot n° 6 : menuiseries intérieures : entreprise M2P pour un montant TTC de

72 214,87 euros (473 698,49 F). Lot n° 7 : cloisons doublage plafond : entreprise Krol pour un montant TTC de 67 716,212 euros (444 189,22 F). Lot n° 8 : métallerie entreprise serrurerie du Trièves pour un montant TTC de 14 374,27 euros (94 289,03 F). Lot n° 9 : sols collés : entreprise Cioffi pour un montant TTC de 26 239,88 euros. Lot n° 10 : carrelage faïences : entreprise CRSM pour un montant de 9 245,35 euros (60 645,52 F). Lot n° 11 : peintures : entreprise Scaduto pour un montant TTC de 32 253,27 euros (211 567,58 F). Lot n° 12 : façades : entreprise Fiore pour un montant TTC de 11 211,59 euros (73 643,21 F). Lot n° 13 : plomberie-chauffage-sanitaire-WC : entreprise Haut pour un montant TTC de 138 259,08 euros (906 920,11 F). Lot n° 14 : électricité-courants forts et faibles : entreprise EGIB pour un montant TTC de 78 319,42 euros (513 741,75 F). Lot n° 15 : ascenseur : entreprise ACAF pour un montant de 23 682,72 euros (155 348,46 F). Ce qui représente un montant total de la construction s'élevant à la somme de 1 051 531,77 euros TTC ou 6 897 596,28 F TTC.

Schéma directeur du Trièves :

Proposition de validation : conformément à ce qui avait été programmé lors du conseil de communauté du 23 janvier à Sinard, les communes de-



Les membres du conseil.

vront faire part de leurs remarques concernant le schéma directeur, afin qu'il soit validé par la communauté de communes. Les communes ont jusqu'au 12 mai pour formuler des remarques sur le fond.

Cession de terrain à la zone des Carrières pour la construction du rond point :

Lors du conseil de communauté du mois de décembre 2000, la décision avait été prise de contester l'estimation faite par les domaines concernant le terrain cédé à l'Etat pour la réalisation du rond point, à l'entrée nord de Monestier-de-Clermont. Le mètre carré viabilisé avait été évalué à 31,50 F, alors que le SIVOM l'avait acheté 8 ans plus tôt non viabilisé à 37 F le mètre carré. Faisant part de son désaccord avec la DDE, une nouvelle proposition a été faite à 40 F le mètre

carré, soit une indemnité totale de dépossession de 101 500 F. Adopté à l'unanimité des présents (22).

Vote du taux des quatre taxes :

Le taux de fiscalité a augmenté de 10 % en raison de la contribution participative de la Communauté de communes, au service de secours et d'incendie, qui est départementalisée depuis le 1^{er} janvier 2001.

Depuis cette date, le centre de secours du Serpaton a été totalement transféré au Département. Ces 10 % d'augmentation, correspondent exactement à l'augmentation de la contribution.

Taxe d'habitation passe à 1,35 %. Taxe foncière propriété bâtie passe à 1,98 %. Taxe foncière propriété non bâtie passe à 7,4 %. Taxe professionnelle passe à 2,02 %.

A suivre.

J.-Y. L.M. ■

INFOS MUNICIPALES

• ECOLE MUNICIPALE



INFOS MUNICIPALES

ECOLE

- Fête au village
- Dimanche 17 juin 2001
- **Organisée par le « Sou des écoles »**
 - (afin de financer les activités scolaires de nos enfants)
- **AU PROGRAMME**
 - - Attractions pour petits et grands.
 - - Tombola
 - - Vente de gâteaux, glaces mais aussi merguez, pizzas, boissons, et plein d'autres surprises encore.....
- **SOYEZ TOUS AU RENDEZ- VOUS LE 17 JUIN.**

INFOS MUNICIPALES



INFOS MUNICIPALES

LANCHÂTRE-OMNI-SPORTS



• COURSE DE CÔTE AUTOMOBILE REGIONALE • 28 ET 29 AVRIL 2001

- La préparation de la course avance bien.
- Nous venons de clore le livret publicitaire, les diverses autorisations ont été faites, il ne nous reste plus qu'à trouver des coupes pour la remise des prix.
- Bien sûr, nous avons besoin de vous tous, **du vendredi 27 avril à 8 Heures jusqu'au lundi 30 avril** pour que cette journée se déroule au mieux.
 - Nous nous retrouverons à la salle polyvalente pour les derniers préparatifs (pochettes concurrents, distribution d'affiches, mise en place des bénévoles à leur poste de travail etc...), **le vendredi 13 avril 2001 à 20H 30**
- Vous pouvez également contacter
Jean- Luc au: 04/76/34/13/50 ou
- **Joëlle** au: 04/76/34/08/39.
 - Le chapiteau sera monté:
 - Mercredi 25 avril 2001 à 18H 30.

INFOS MUNICIPALES

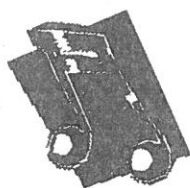
LANCHÂTRE- ANIMATIONS

• CINEMA

- Toujours un vendredi par mois à 20 H 30, salle polyvalente, avec l'écran vagabond. En ce début d'année, vous avez pu voir
- Février: Children run
- Mars: Le placard
- Les prochaines séances auront lieu:
- - VENDREDI 6 AVRIL à 20H30: Le pacte des loups.
- - VENDREDI 4 MAI à 20H30: La vérité si je mens 2

• SORTIE SPECTACLE

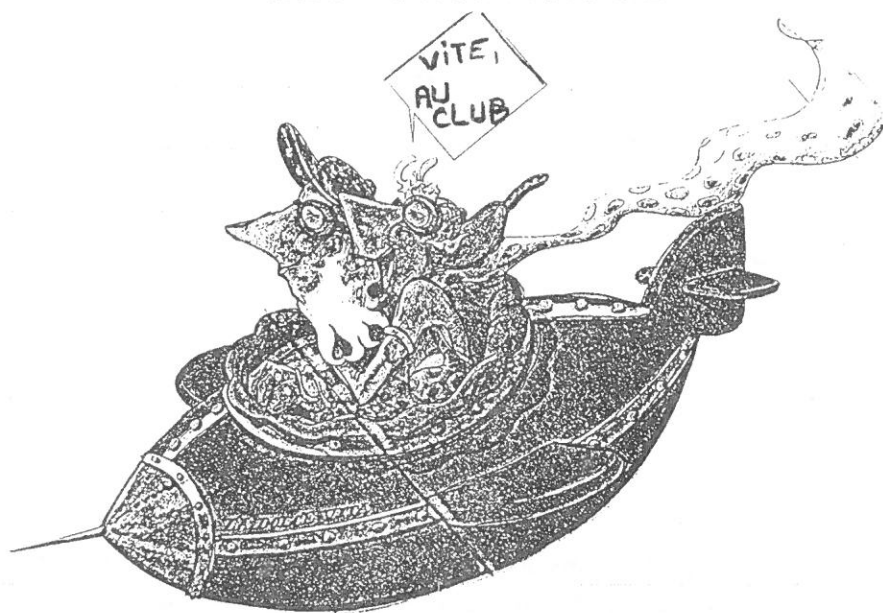
- Le 3 février 2001, nous étions 24 Lanchâtros accompagnés de 8 de leurs amis ou famille à passer toute une soirée à Rivoiranche pour un spectacle/ souper.
- Merci à Emmanuelle AMIELL du chemin de l'Achard pour sa comédie « Paroles et musique ».
- Bon vent pour la prochaine... car nous reviendrons!



- Peut- être bien un concert autour de l'été; les idées sont là... y'a qu'à !
- Pour contacter l'association, vous pouvez joindre:
- Catherine MOULIN au 04/ 76/ 34/ 04/ 32.
- Anne HOSTALIER au 04/ 76/ 34/ 10/ 12.
- Barbara CHENAVIER au 04/ 76/ 34/ 14/ 53.

INFOS MUNICIPALES

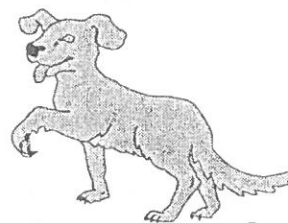
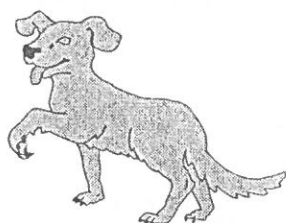
LES ANCHATROUS



- Les Anchâtrous ont terminé l'année 2000 avec le repas de Noël le 14 décembre.
- Ils commencent le 21ème siècle en vous espérant tous en bonne santé ainsi que votre famille.
- L'activité du jeudi continue à la salle polyvalente à partir de 14H 30. Nous jouons à la belote coinchée, au scrabble, au taro etc.....
- Le 27 janvier, nous avons tiré les rois avec le club de Noyarey, qui a fait son assemblée générale le 17 janvier.
- L'ancien bureau été réélu. Comme partout, le problème du renouvellement se pose.
- Le club de Noyarey a organisé un concours de belote le 3 mars. Malheureusement, les occupations de chacun, n'ont pas permis aux Lanchâtrous d'être présents.
- Nous préparons l'assemblée Générale qui aura lieu début mai, la date reste à fixer.
- Les beaux jours arrivent et avec eux, le retour de nos hivernants Grenoblois.
- A bientôt.

INFOS MUNICIPALES

CHASSE

**A . C . C . A
MIRIBEL-LANCHATRÉ****INFORMATION AUX
PROPRIETAIRES DE CHIENS**

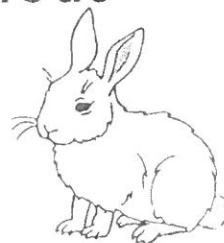
Une surveillance est en place sur le village avec le concours des gardes de l'Office National de la Chasse.

Les propriétaires de chiens divagants pourront être verbalisés



Pour le bureau

Le président



INFOS MUNICIPALES

LE COIN DES ASSOCIATIONS

- Le relais est un lieu ouvert pour les parents, les aides maternelles et les enfants de 0 à 6 ans.
- Le relais aide à résoudre les problèmes d'accueil, mais il est un lieu d'information, d'écoute, d'échange de savoir, de créativité.
- C'est aussi la recherche de relations de qualité entre l'enfant et son aide maternelle, entre les aides maternelles, entre les parents et les assistantes maternelles, entre les assistantes maternelles et les professionnels de l'enfance.
- Toutes les trois semaines, l'animatrice se déplace à Miribel pour proposer des temps d'éveils.
- Vous êtes assistantes maternelles, parents ou grands parents, venez nous rejoindre pour partager des moments de jeux et parler de votre expérience.
- Si vous désirez devenir assistante maternelle, l'animatrice reste à votre disposition pour tout renseignement concernant la profession.

• Isabelle BONNAIRE
• Tel: 04. 76. 34. 24. 05.

INFOS MUNICIPALES



LA ROUTE DES TUNNELS

Dans notre dernier n° (37) paru en Janvier 2001, nous avons vu le Docteur Sylvain Eymard dans **"UN PETIT MOT"** de 1855 fustiger 9 conseils municipaux du Canton de Monestier de Clermont parce qu'ils avaient déclaré par vote secret que le Chemin Intermédiaire à ouvrir entre Vif et Monestier de Clermont serait INUTILE.

En fait le 26 Mars 1859, le Préfet de l'Isère approuve le projet du tronçon de route entre Miribel-Lanchâtre et le pont Mendant qui prévoit de creuser des tunnels dans les "rochers de Lanchâtre". Il sera long de 3.221,35 mètres.

Les travaux commencent. On signale l'extraction de rocs importants sur 153,35 mètres en Octobre 1861.

Le 1er Juillet 1863 le même Docteur Sylvain Eymard écrit une longue lettre au Voyer en Chef. Il y évoque ces 152 mètres de gros travaux... et les grandes difficultés à prévoir.

Ci-dessous les 2 premières pages de cette lettre qui en comprend 6 plus un croquis. On pourra y découvrir, dans notre prochaine parution, plusieurs tracés possibles qu'il propose si les travaux entrepris rencontraient une impossibilité de réalisation.

Lanchâtre le 1^{er} juillet 1863.

Confidentielle

Commis à M. de la Roche

avec mission de lui remettre les documents

au plus tôt

Monsieur le Mayor en chef

AC
8
7
1

Il était dans la destinée de notre chemin de grande communication de traverser une foule de contrariétés qui, grâce à vous, ont été vaincues jusqu'ici et des quelles il faut décidément triompher, - d'abord dans un but d'intérêt public et ensuite pour justifier la ténacité que nous y avons mise, je dirai même en vue de notre propre honneur.

Vous vous rappelez sans doute que lorsqu'il fut question - d'entreprendre cette route Monsieur le Mayor firent trois ou quatre tracés dans notre commune, dont un traversait Tennehen et l'autre passait par Versin.

Celui-ci avait le grand avantage sur le premier d'éviter ces rochers à pic, de coûter beaucoup moins cher, d'être d'une route certaine et de passer par le village de Lanchâtre, qui, pour le fait, aurait été dispensé d'un embranchement qu'on ne sait comment établir, mais un intrigant, un Sieur Parent, agent de M^{me} Blanchard, alors propriétaire de la carrière de ciment de St Guillaume, fit de vives démarches pour que le tracé par les rochers eût la préférence sous prétexte qu'ayant peu ou pas de pente le charroi de ciment serait plus commode.

Malheureusement les communes les plus intéressées à cette entreprise, notamment celle de Miribel-Lanchâtre, - n'entrevoiant pas de suite les difficultés, peut-être l'impossibilité d'ouvrir un chemin par les rochers, l'acceptèrent d'abord -

de confiance et sans contradiction, mais bientôt éclairées par les premiers essais et par l'examen comparatif des deux tranchées, elles reconnurent trop tard que celui par-dessus les rochers, ou tout au moins presque à leur sommet, valait mieux que si autre sous tous les rapports.

Pour moi, Monsieur, j'avoue que je fus aussi de cet avis et que si jusqu'à présent j'ai soutenu le tracé par les rochers, cela a uniquement été pour ne pas faire de l'opposition aux vues bienveillantes de l'administration préfectorale, qui, trop contrariée, aurait bien pu y renoncer, car, disais-je en moi, qu'il valait mieux avoir un chemin défectueux que point.

Maintenant que s'est-il passé ?

À la fin de 1861 on adjugea, pour être minés, 182 mètres des rochers en question. L'adjudicataire, au premier abord, ne dissimula point que l'entreprise serait difficile et fort dispendieuse et qu'en la faisant passer par-dessus les rochers elle aurait coûté soixante mille francs de moins. Que si aujourd'hui il se fait ou dit le contraire, c'est sans doute parce que son travail étant commencé il suit naturellement en soutenir la bonté.

Cependant, Monsieur, il est arrivé que le ^{dernier} hiver ~~que~~ la tranchée de 182 mètres, incomplètement ouverte, a été comblée sur plusieurs points par des éboulements considérables et que le terrain supérieur, à quelques dizaines de mètres au delà, s'est un peu crevasé.

Il est vrai que M. Thoniel, l'agent local, me dit alors qu'on s'y attendait; que l'entrepreneur avait fait creuser exprès la base de la tranchée pour que surplombant, le gel la fit écrouler et abrégeât ainsi le bétoune.....

A SUIVRE